

## Déserts médicaux : quelles solutions préconisent les professionnels de santé ?

**Dans une enquête exclusive de la MACSF, les médecins, kinésithérapeutes et infirmiers libéraux installés en zone rurale donnent un avis très tranché sur les mesures envisagées pour lutter contre la désertification médicale. Ils expliquent leurs difficultés d'exercice au quotidien mais aussi leurs motivations et les avantages de ce mode d'exercice.**

Travailler comme professionnel de santé en milieu rural est le plus souvent synonyme d'exercer dans un désert médical. C'est ce que déclarent plus des trois-quarts des répondants (77%) à l'enquête de la MACSF réalisée auprès de 1590 médecins, kinésithérapeutes et infirmiers<sup>1</sup> à l'occasion des Assises de l'accès aux soins<sup>2</sup> du 12 juin dernier.

### Contre les mesures coercitives

Pour autant, ils ne sont pas prêts à accepter toutes les mesures figurant dans des propositions de lois<sup>3</sup> actuellement en discussion, pour remédier à une situation dont ils subissent les conséquences au quotidien.

Leur rejet des mesures coercitives est massif, comme le montre les résultats de l'étude MACSF. **L'obligation d'exercer 2 jours/mois** dans une zone sous dotée sous peine de pénalité financières est considérée par 81% de l'ensemble des répondants comme ne pouvant pas du tout améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales. **L'obligation d'installation pour les jeunes diplômés** dans les zones sous-dotée est, elle aussi rejetée, par 63% des répondants. De même, l'idée d'un « **service civique médical** » pendant un temps limité est désapprouvée par 60% des professionnels de santé interrogés.

Le refus des contraintes à l'installation est également sans appel (à 93%) du côté des étudiants en santé, interrogés dans le sondage Institut Quorum/ Doctripper présenté lors des Assises

---

<sup>1</sup> Enquête MACSF réalisée du 20 au 27 mai 2025 auprès de 1 590 répondants professionnels de santé (médecins généralistes, médecins spécialistes, kinésithérapeutes, infirmiers) installés en zones rurale.

<sup>2</sup> 2<sup>ème</sup> édition des [Assises de l'accès aux soins](#), organisées par le Journal des Départements à Vendôme.

<sup>3</sup> Proposition de loi Garot pour lutter contre les déserts médicaux et proposition de loi Mouiller visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires.

de l'accès aux soins, alors même que **76,7% d'entre eux n'excluent pas une installation en zone sous-dotée**<sup>4</sup> (29,1% oui, 47,6% peut-être).

Le déploiement de la **télé médecine** pour obtenir un rendez-vous plus rapidement ne remporte pas beaucoup plus de succès : 58% des professionnels de santé en activité interrogés dans l'étude MACSF estimant que cela n'améliorerait pas l'accès aux soins en zone rurale.

### **Pour une filière universitaire de proximité**

Les professionnels de santé se déclarent en revanche favorables à 53% aux **subventions et avantages pour inciter à l'installation** en zone rurale. Et en particulier les 24-45 ans, même s'ils déclarent par ailleurs que cela n'a pas été leur principale motivation pour venir travailler en milieu rural.

La **création de lieux d'études de santé dans les territoires déficitaires** en professionnels de santé, arrive en deuxième position des leviers incitatifs à l'installation en zone rurale : 39% des répondants y étant favorables et 27% plutôt favorables.

La mise en place de **bus médicaux et paramédicaux mobiles** d'une part, et le recrutement d'**assistants médicaux** pour dégager du temps pour les médecins d'autre part, recueillent davantage l'approbation des 24 à 45 ans, ainsi que les kinés et les infirmiers.

*« Cette enquête montre que les professionnels de santé libéraux installés dans les zones rurales sont ouverts à un éventail de solutions pour agir contre la désertification médicale, dès lors qu'elles ne sont pas sous-tendues par la contrainte. Leurs réponses sont une source d'inspiration pour la MACSF dans les actions qu'elle entreprend pour contribuer à améliorer l'accès aux soins, les conditions d'exercice et l'attractivité des métiers de la santé partout en France »,* déclare **Ségoène de Dianous, directrice de l'engagement et de l'expérience sociétaire du groupe MACSF.**

### **Cadre de vie et utilité sociale**

L'exercice en zone rurale n'est d'ailleurs pas dépourvu de facteurs d'attractivité comme l'indique les professionnels de santé interrogés. **Le cadre de vie** plus paisible est l'un des atouts les plus cités (par 73% sur l'ensemble des répondants). C'est d'ailleurs souvent la première raison avancée (par 62%) pour expliquer le choix du professionnel de santé de s'installer en milieu rural, suivie par **l'attachement personnel à la région et la proximité familiale.**

Un autre avantage est également cité par 74% des répondants : la **relation privilégiée avec les patients**, avec une pointe à 83% pour les infirmiers et à 77% pour les médecins généralistes.

**L'autonomie professionnelle** est surtout remarquée par les infirmiers (68%). Les médecins généralistes mettent en avant à la fois la **variété des pathologies prises en charge** (à 72%) et la relation privilégiée avec les patients (77%). Et une large majorité (57%) de médecins

---

<sup>4</sup> Sondage Institut Quorum/Doctripper réalisée du 24 mars au 1<sup>er</sup> juin 2025 auprès de 1500 étudiants des filières suivantes : médecine, dentaire, pharmacie, Vétérinaire, kinésithérapie, infirmier, aide-soignant, orthophoniste, maïeutique.

généralistes, comme de médecins spécialistes, insistent sur leur **sentiment d'utilité** en apportant une réponse aux besoins médicaux d'un territoire.

### Charge de travail et isolement professionnel

S'ils perçoivent les avantages d'exercer en zone rurale, les professionnels de santé interrogés n'en cachent pas les difficultés. Ils déplorent souvent une « **charge écrasante de travail** » et soulignent la « *difficulté de trouver de nouveaux collègues pour remplacer des départs ou renforcer l'équipe* ».

Le manque de **remplaçants** qui entraîne une plus grande fréquence des gardes, mais aussi l'**isolement** causé par l'absence de confrères avec qui échanger, sont pointés du doigt. De même que le manque de soutien institutionnel de la part des autorités locales et la **complexité des démarches administratives**.

« *Les démarches administratives auprès des multiples instances et des prestataires de matériel m'ont pris 6 mois avant que je puisse exercer en mon nom* », précise ce jeune professionnel de santé.

### Retards de diagnostics et de soins

« *Il est difficile pour les patients de prendre rendez-vous avec moi ou un autre spécialiste. Les **délais** pour une mammographie sont de 8 mois ! Les centres hospitaliers et cliniques sont aussi surchargés, les temps d'attente s'allongent...* », déplore un médecin spécialiste.

Avec pour conséquence parfois des « **violences verbales** » ou des formes de « **harcèlement** » par des patients excédés par l'attente ou désespérés de ne pas pouvoir être soignés, comme en témoignent des professionnels de santé dans l'étude.

**La santé des patients** est en effet la première victime de la désertification médicale : **83%** des professionnels de santé interrogés, déclarent avoir été confrontés à des **reports de soins ou des retards de diagnostics y compris pour des maladies graves**. Les kinésithérapeutes sont ceux qui le constatent le plus (93%), suivis des infirmiers (84%) et des médecins généralistes (80%). Les 24 et 45 ans l'ont déjà observé pour 87% d'entre eux. Un constat qui rend d'autant plus urgent la mise en place de solutions efficaces et acceptées par le monde de la santé.

*Enquête MACSF réalisée du 20 au 27 mai 2025 auprès de 1 590 professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, médecins spécialistes, kinésithérapeutes, infirmiers) installés en zones rurales. 35% des répondants ont entre 24 et 45 ans, 65% ont 46 ans ou plus.*

### A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 700 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Pour en savoir plus : [macsf.fr](https://macsf.fr)

### Contacts presse groupe MACSF:

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – [severine.sollier@macsf.fr](mailto:severine.sollier@macsf.fr)